



Schoolboek

2026 / 2027

version française



SCHOULBUET 2026/2027

KlimaPakt | EUROPEAN
CLIMATE PACT
Mëng Gemeng engagéiert sech

Editeur:

Commune de BERDORF

5, rue de Consdorf
L-6551 Berdorf
T. 79 01 87 -1
Fax 79 91 89

secretariat@berdorf.lu
www.berdorf.lu

Imprimerie de l'est

2, Rue Pierre Richardot - Z.I
L-6468 Echternach
T. 72 83 30
Fax 72 83 41

imprest@pt.lu
www.imprimeriedelest.lu

PRINTED IN
LUXEMBOURG

Circle *silk*



1

pages 4 - 11

Avant-propos,
Début de l'année scolaire,
Vacances scolaires & Jours fériés,
Groupe pédagogique,
Représentants des parents d'élèves,
Organes de surveillance,
Direction de région

2

pages 12 - 15

Cycle 1 précoce,
Cycle 1 école préscolaire,
Cycles 2, 3, 4 - école primaire

3

page 16

Obligation scolaire,
Modèle d'excuse

4

pages 17 - 23

Informations:
Site Internet,
Education sportive,
Enfants malades,
Centre pour le développement
moteur, Bee Secure
LASEP

5

pages 24 - 25

"Schoulcharta",
Règlement d'ordre intérieur

6

pages 26 - 31

SEA (Maison Relais),
Education non formelle - gratuite

7

pages 32 - 38

Transport scolaire,
Horaires du bus,
A pied à l'école,
Transport privé,
Le chemin de l'école en toute
sécurité

1



Chers parents, chers enfants,

Le **15 septembre 2026** sera la rentrée des classes de l'année scolaire 2026/2027.

Cette brochure a été élaborée dans le but de vous fournir toutes les informations nécessaires concernant l'organisation de l'école fondamentale de Berdorf. En outre, ce livret va vous donner des renseignements sur les différentes règles scolaires pour faciliter la collaboration entre parents, élèves et enseignants.

Vous obtenez ainsi toutes les informations nécessaires sur l'organisation scolaire et les

différentes installations liées à notre école.

Par la présente, nous profitons de l'occasion de remercier tous ceux qui s'engagent dans l'intérêt des enfants de notre école.

Pour toute question supplémentaire, nous vous prions de vous adresser à Madame Anne-Cathérine Hoffmann, présidente du comité d'école ou au secrétariat communal.

Dans cette optique, nous vous souhaitons, chers élèves, chers parents et chers enseignants, une bonne rentrée des classes avec de nombreux moments

passionnants, éducatifs et heureux au sein de notre école.

*le collège des bourgmestre
et échevins,
le conseil communal et
le personnel de la commune
de Berdorf*

Début de l'année scolaire



Le premier jour de classe sera **le mardi, 15 septembre 2026** avec les heures de début de classes suivantes:

Cycle 1 - précoce
Cycle 1 - préscolaire
Cycle 2 - 4

8:00 heures
8:05 heures
7:55 heures



Vacances scolaires

Toussaint	31.10.2026 - 08.11.2026
Noël	19.12.2026 - 03.01.2027
Carnaval	06.02.2027 - 14.02.2027
Pâques	27.03.2027 - 11.04.2027
Pentecôte	29.05.2027 - 06.06.2027
Vacances d'été	16.07.2027 - 14.09.2027

2026

2027

Jours de congé isolés

Lundi de Pâques	29.03.2027
1 ^{er} mai	01.05.2027
Ascension	06.05.2027
Journée de l'Europe	09.05.2027
Lundi de Pentecôte	17.05.2027
Fête nationale	23.06.2027

Source: <https://men.public.lu/de/vacances-scolaires.html>

Équipe pédagogique



Cycle 1 Précece

Michelle Steines
Mariette Roilgen

Cycle 1 Préscolaire

Diana Dos Santos
Tania Kayser
Sandrine Grès
Viviane Sasset



Cycle 2&3

Alissa Franz



Cycle 2

Laurence Kipgen
Florence Braun-Ludwig
David Thiefels
Anne-Cathérine Hoffmann
Présidente du comité d'école

Cycle 3

Jessica Pauly
Vanessa Kretz
Romain Sonveau



Cycle 4

Josée Moulin
Melissa Niedercorn
Alain Aust
Martine Pleimling
Steve Baden





Accueil - cours intensifs pour les élèves nouvellement arrivés au Luxembourg

Claudine Kraus

Personnel en charge des enfants à besoins éducatifs spécifiques

ESEB

Caroline Funck



Stéphanie Davelli

Lors de la finalisation du journal, aucune photo n'avait été transmise

I-EB

Stacy Gonçalves



A-EB

Christophe Sibenaler



Auxiliaire éducative

Ruth Hoffmann



Représentants des parents d'élèves



Martine Wintersdorf-Thommes
Martine Konsbruck
Claire Crespín

Contact:

elterevertrieeder@berdorf.lu

Dans l'école fondamentale, la mission des représentants des parents d'élèves est importante car ils se réunissent avec le président et le comité d'école pour:

- discuter du plan de développement scolaire (PDS);
- organiser des réunions et des manifestations pour toute la communauté scolaire;
- faire des propositions sur des questions en relation avec l'organisation de la vie à l'école;

Direction de région Echternach (DR11)

Adresse:**Direction de région Echternach**

25, place du Marché
L-6460 Echternach

Tel.: 247 55 970

Email: secretariat.echternach@men.lu

Horaires du secrétariat pour les écoles :

07:00–16:00 Auer

Text et photo: Direction de région Echternach (DR11)



Direction

Romaine Theisen

Directrice

Sarah Bamberg

Directrice adjointe

Carole Meisch

Directrice adjointe EBS

Steve Tibold

Directeur adjoint



Acteurs scolaires / Partenaires institutionnels scolaires

**Ministère de l'Éducation
Nationale et de l'Enfance
et de la Jeunesse**

33 Rives de Clausen
L-2165 Luxembourg
Tel. 247 - 85100
info@men.lu
www.men.lu

Commune de Berdorf

5, rue de Consdorf
L-6551 Berdorf
Tel. 79 01 87 27 / 25
Fax 79 91 89
secretariat@berdorf.lu
www.berdorf.lu

**Scolarisation des enfants de
langues étrangères**

Service de l'intégration et de
l'accueil scolaires (SIA)
Tel. 247-75274
secretariat.sia@men.lu

Comité d'école

Présidente:

Anne-Cathérine Hoffmann

anne-catherine.hoffmann@
education.lu
Tel. 621 78 12 42

Membres:

Florence Braun-Ludwig

Alain Aust

Sandrine Grès

Romain Sonveau

Commission scolaire

Président:

Joe Nilles

Tél. 79 01 87 26 / 621 54 77 44,
joe.nilles@berdorf.lu

Membres laïques:

Claire Scholtes-Crespin

membre laïque

Sonia Klein

membre laïque

Michelle Meder-Spaus

membre laïque

Mike Muller

membre laïque

Martine Wintersdorf-Thommes

députée des parents

Martine Konsbruck

députée des parents

Représentants du comité d'école:

Cathy Zehren

cathy.zehren@education.lu

Florence Braun-Ludwig

florence.ludwig@education.lu

Secrétaire de la commission
scolaire:

Brian Meder

Tél. 79 01 87 27

secretariat@berdorf.lu

Mot de la Direction

Chers parents,

À l'occasion de la rentrée scolaire 2026/2027, j'ai le plaisir de vous présenter notre équipe de direction renforcée. Nous sommes heureux d'accueillir Mme Sarah Bamberg, qui rejoint la Direction de région en qualité de nouvelle directrice adjointe. Aux côtés de Mme Carole Maisch, directrice adjointe EBS, et de M. Steve Tibold, directeur adjoint, elle contribuera à accompagner les écoles, les élèves et leurs familles avec engagement, disponibilité et bienveillance.

Cette nouvelle année sera également marquée par deux étapes importantes : le lancement de la réforme ALPHA – zesumme wuessen, qui débutera au cycle 1, ainsi que l'introduction du nouveau plan d'études aux cycles 1 et 2.

Nous continuons à mettre tout en œuvre pour que chaque enfant, avec ses talents, ses besoins et ses particularités, se sente accueilli, reconnu et accompagné dans son parcours scolaire.

Je vous souhaite, à vous ainsi qu'à vos enfants, une rentrée sereine et une année scolaire riche en apprentissages, en découvertes et en réussites.

Bien cordialement,

Romaine Theisen
Directrice

Écoles de la région

La direction est responsable des 11 écoles des communes de:

- Beaufort
- Berdorf
- Consdorf
- Echternach
- Heffingen
- Junglinster
- Rosport-Mompach
- Waldbillig

Responsabilités principales

La Direction de région assure en tant que supérieur hiérarchique :

- le pilotage général des écoles de la région ;
- l'encadrement du personnel enseignant, socio-éducatif et administratif ;
- la supervision et l'accompagnement pédagogiques du personnel enseignant ;
- l'accompagnement du personnel dans son insertion professionnelle ;
- l'inspection du personnel enseignant et socio-éducatif ;
- le lien entre le ministère et les écoles ;
- la communication et la collaboration avec les partenaires scolaires.

Objectifs

- garantir le bon fonctionnement des écoles ;
- répondre aux besoins des élèves ;
- soutenir le personnel éducatif ;
- assurer une gestion rigoureuse ;
- favoriser une communication fluide entre les différents partenaires.

Plus d'informations :

<https://men.public.lu/fr/fondamental.html>

Commission d'inclusion - CI

Adresse:

31, place du Marché
L-6460 Echternach

Tel.: 247 55 918 Email: ci.echternach@men.lu

Équipe de pilotage

Carole Maisch
Présidente

Sandra Jost
Secrétaire

Missions de la Commission d'inclusion (CI)

La commission d'inclusion:

- informer les parents sur les différentes mesures de prise en charge à proposer par la CI ou la Commission nationale d'inclusion (CNI) ;
- définir des mesures à entamer pour l'élève ;
- charger l'ESEB de l'établissement d'un diagnostic des besoins de l'élève concerné ;
- veiller à la mise en œuvre du plan de prise en charge individualisé ;
- saisir la Commission nationale d'inclusion.



Portrait

L'Office national de l'enfance, ONE.

L'ONE est une administration publique sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Sa mission est d'offrir aide et soutien aux enfants, aux jeunes, aux jeunes adultes et aux familles qui rencontrent des difficultés.

Souvent, il ne s'agit que d'un cap difficile à passer. Les équipes peuvent alors vous aider à trouver la meilleure solution pour reprendre les choses en main.

Avec l'aide de ses prestataires, l'ONE met en place des aides adaptées à votre enfant (orthophonie, psychomotricité, consultation psychologique, assistance psychique, sociale ou éducative en famille, etc.) Il est à votre écoute pour toutes sortes de problèmes au sein de la famille.

Le travail de l'ONE repose avant tout sur la collaboration avec les parents et les enfants. Ses équipes sont présentes pour mettre en place, ensemble avec vous, des aides concrètes et adaptées à votre situation. Ces mesures sont définies lors d'un entretien. L'ONE garantit ensuite la continuité et le suivi de l'aide aussi longtemps que vous le souhaitez et qu'elle est nécessaire.

Des offices régionaux se trouvent près de chez vous. Actuellement, l'ONE est installé dans plus de 14 localités à travers tout le pays. Retrouvez les adresses de tous les bureaux régionaux sur www.officenationaleenfance.lu

Office régional Echternach
25, place du Marché
L-6460 Echternach

Pour prendre rendez-vous auprès de votre office régional à Echternach, contactez notre permanence téléphonique pendant les heures de bureau (de 8 heures à 18 heures) ou contactez l'ONE par mail à one@one.etat.lu



office national
de l'enfance
all Kand zielt

Nous aidons les enfants, les ados et leurs parents !



soutien



cohésion



protection

Centre pour le développement moteur



**Centre pour
le développement
moteur**

Wir, Psychomotoriker und Ergotherapeuten der Sektion 2 des "Centre pour le développement moteur" (CDM), sind zuständig für die systematische Früherkennung motorischer Auffälligkeiten und der dazugehörigen Förderung der Kinder aus dem Zyklus 1.2.

Altersgerecht entwickelte motorische Fähigkeiten sind eine wichtige Voraussetzung um die motorischen Herausforderungen in der Schule zu meistern.

Auch die Zusammenarbeit mit den Eltern und der Schule stellt einen wichtigen Teil unseres Handelns dar, um dem Kind unsere Unterstützung anbieten zu können. Neben einer möglichen motorischen Unterstützung wird auch die Persönlichkeitsentwicklung positiv beeinflusst. Unsere Förderung orientiert sich an den Stärken und Interessen der Kinder.

Wie gehen wir vor?

-Informationsblatt für die Eltern (Zyklus 1.2) zu Beginn des Schuljahres

-Beobachtungen in der Schule (motorische Früherkennung bestehend aus 14 motorischen Übungen)

Was beobachten wir?

-Grobmotorik (Gleichgewicht, allgemeine Koordination, ...)

-Feinmotorik (Schneiden, Malen, Kleben, ...)

Im Falle einer präventiven Unterstützung werden die folgenden Schritte vorgeschlagen:

-Austausch mit den Eltern und dem Schulpersonal

-Mit dem Einverständnis der Eltern bieten wir eine präventive motorische Förderung an (individuell oder in der Gruppe)

Was sind die Kosten?

-Unser Angebot wird durch das "Ministerium für Bildung, Kinder und Jugend" finanziert und ist daher kostenlos.

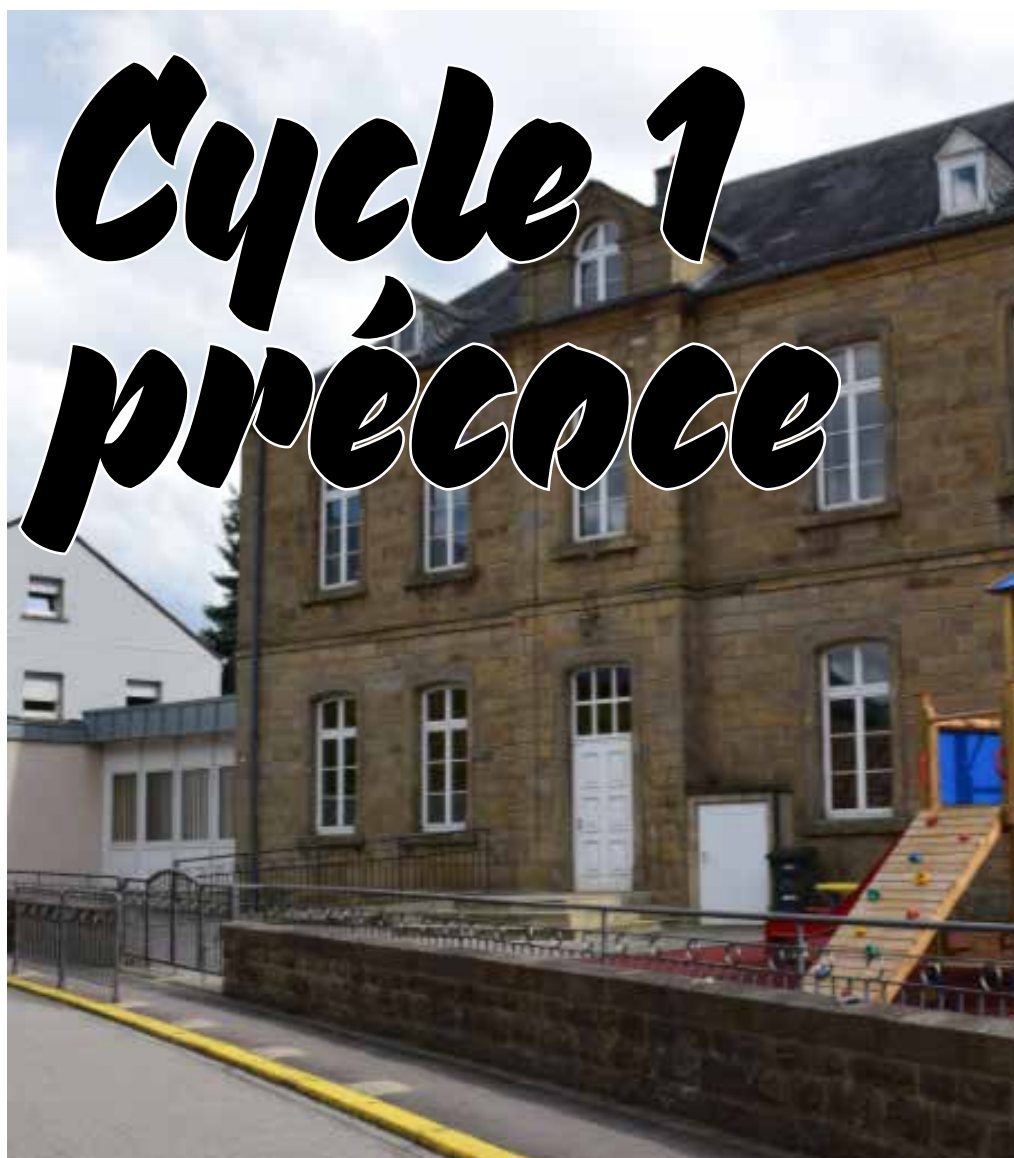
Centre pour le développement moteur

1, place Thomas Edison
L-1483 STRASSEN

Tel.44 65 65 - 1
www.cc-cdm.lu

2

Cycle 1 précoce



Le cycle 1 précoce, qui **n'est pas obligatoire**, vise le développement global de l'enfant et plus particulièrement son développement langagier. En vivant et en apprenant avec les autres, l'enfant aura accès aux apprentissages de base au moyen d'une pédagogie d'éveil qui stimule le développement de son langage ainsi que son développement affectif, intellectuel et social.

Pour les enfants d'origine étrangère, **la familiarisation avec la langue luxembourgeoise** constitue une des priorités de ces structures d'accueil. L'accent est mis sur une approche ludique de la langue dans des situations

de communications réelles. Ainsi l'éducation précoce est une institution de jeu surtout, de jeu éducatif et communicatif, d'entraînement langagier par la pratique (narration d'histoires, contes, découverte commune de livres illustrés).

L'âge d'admission minimum au précoce est fixé à **trois ans accomplis**. Les enfants sont admis au début du premier trimestre de l'année scolaire, dépendant des places à disposition.

Bâtiment scolaire

2, an der Laach
L-6550 Berdorf
Tél. 79 90 25 – 20 ou 21
Fax 79 90 25 25

Email:
mariette.roilgen@education.lu
michelle.steines@education.lu



Groupe pédagogique

Institutrice préscolaire:
Educatrice diplômée:

Michelle Steines
Mariette Roilgen

Horaire des classes

Matin

Lundi au Vendredi
8h00 - 11h45

Après-midi

Lundi, Mercredi, Vendredi
14h05 - 15h55

Nombre d'enfants inscrits

Nombre d'enfants qui se sont inscrits au 1er trimestre 2026/2027	15
---	----



Cycle 1 école préscolaire

Les classes et les membres de l'équipe pédagogique:

Classe	Instituteur / Institutrice	Elèves
Cycle 1.1 - 1.2	Diana Dos Santos	19
Cycle 1.1 - 1.2	Tania Kayser	19
Surnuméraires	Sandrine Grès Viviane Sasset	

Horaires des classes

mardi et jeudi	lundi, mercredi, vendredi
08h05 - 12h00	08h05 - 11h50 & 14h05 - 15h50

Attention!

Une surveillance obligatoire des enfants est offerte **10 minutes avant le début et 10 minutes après** la fin des classes. Pour des surveillances en dehors du cadre scolaire officiel les parents doivent inscrire leurs enfants dans le SEA - (Maison Relais).

Bâtiment scolaire

4, bäim Maartbësch
L-6552 Berdorf
Tél. 79 93 11 44
Fax 79 93 11 40



Cycles 2,3,4 école primaire

Les classes et les membres de l'équipe pédagogique:

Classe	Instituteur / Institutrice	Elèves
Cycle 2.1	David Thiefels	17
Cycle 2.2	Laurence Kipgen	13
Classe	Instituteur / Institutrice	Elèves
Cycle 3.1	Vanessa Kretz	22
Cycle 3.2	Romain Sonveau Jessica Pauly	16
Classe	Instituteur / Institutrice	Elèves
Cycle 4.1	Alain Aust	17
Cycle 4.2 A	Josée Moulin	15
Cycle 4.2 B	Steve Baden	14
Surnuméraires	Anne-Cathérine Hoffmann Florence Ludwig Alissa Franz Melissa Niedercorn Martine Pleimling	
Accueil I-EBS ESEB A-EBS Auxiliaire éducative	Claudine Kraus Stacy Gonçalves Caroline Funck, Stéphanie Davelli Christophe Sibenaler Ruth Hoffmann	

Horaires des classes

mardi et jeudi
07h55 - 12h25

lundi, mercredi, vendredi
7h55 - 11h50 & 14h05 - 15h50



3 Obligation scolaire



La fréquentation de l'Ecole pour tout enfant âgé de 4 ans révolus avant le 1er septembre d'une année est obligatoire et se termine à l'âge de 18 ans ou avant cet âge sous certaines conditions énumérées dans la loi du 20 juillet 2023 relative à l'obligation scolaire.

Absence

Lorsqu'un élève manque momentanément les cours, les parents doivent sans délai

informer le titulaire de la classe et lui faire connaître les motifs de cette absence. Les seuls motifs légitimes sont la maladie de l'enfant, le décès d'un proche et le cas de force majeure.

Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur **demande motivée des parents:**

- 1) par le titulaire de classe pour une durée ne dépassant pas une journée
- 2) par le président du comité d'école pour une durée

dépassant une journée.

Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont **cinq jours consécutifs** par année scolaire.

Les infractions aux dispositions ci-dessus sont punies d'une amende de 25 à 250 €.



Modèle d'excuse

Nom de l'élève: _____

Madame, Monsieur,

Je soussigné(e) _____ vous prie de bien vouloir excuser l'absence

de mon fils - fille du _____ au _____ inclus à

cause de _____.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

_____ (localité), le _____ (signature)

Informations

Scolarisation dans une autre école

4

Les parents peuvent sous certaines conditions demander que leur enfant soit scolarisé dans une autre commune que celle de leur résidence.

Cette demande écrite et dûment motivée doit être

adressée dans les meilleurs délais au collège des bourgmestre et échevins de cette commune.

Une éventuelle taxe scolaire à verser à cette commune est payée par la commune de résidence sauf pour le cas d'un

élève résident à l'étranger. Dans ce cas la taxe est à payer par le tuteur de l'élève.

Contact Commune:

Secrétariat
secretariat@berdorf.lu
Tel. 79 01 87 27 / 25

Site Internet de l'école de Berdorf



Sur le site internet de l'école fondamentale de Berdorf vous trouverez des informations pratiques sur l'organisation de la

vie scolaire.

www.berdorf.lu/enseignement/internetsait-vun-der-baertreferschoul



Education sportive

Rappelons la règle principale pour les leçons d'éducation physique dans le hall sportif à Berdorf:

L'accès à la salle des sports principale n'est autorisé qu'avec des **espadrilles à semelles claires**.

Les élèves devront changer

leurs souliers normaux contre des espadrilles de sport dans les vestiaires au sous-sol, si non, ils n'ont pas le droit de participer à la leçon d'éducation physique.

En hiver les cours d'éducation sportive seront régulièrement remplacés par une visite à la

patinoire à Beaufort, en été, pour le cas de beau temps, une visite dans une des piscines ouvertes de la région.

De plus, l'école fondamentale de Berdorf propose des cours LASEP pour les cycles 1 à 4. (voir article page 23)



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Service de l'intégration
et de l'accueil scolaires

Auf dem Weg in die Schule!

Der Dienst für schulische Integration und Aufnahme (SIA) steht Ihnen ganzjährig zur Seite – auch während der Schulferien.

1 TERMIN VEREINBAREN

Über das **Online-Formular**:

www.edulink.lu/rxb1



Wenn Sie innerhalb 1 Woche keine Rückmeldung erhalten, kontaktieren Sie bitte die Nummer 247 – 76570.

2 ERSTES GESPRÄCH (PERSÖNLICH VOR ORT)

- Vorstellung des luxemburgischen Schulangebots und Eröffnung des Antragsverfahrens
- **Mitzubringende Dokumente (falls vorhanden):**
 - Ausweisdokumente (Reisepass, Personalausweis, rosa Papier oder Aufenthaltstitel)
 - Wohnsitzbescheinigung
 - Schulzeugnisse der letzten 2 Jahre

3 BEOBACHTUNGE(N)

Einschätzung der Fähigkeiten, Kenntnisse und Verhaltensweisen des Kindes findet am Tag des Gesprächs oder während eines späteren Termins statt

4 ORIENTIERUNGSEMPFEHLUNG

- **Grundschule:**
Validierung durch die regionale Direktion der Wohnsitzgemeinde
- **Sekundarschule:**
Vorschläge zur schulischen Orientierung entsprechend dem Schülerprofil

5 SCHULEINSCHREIBUNG

- **Grundschule:**
Basierend auf der SIA-Empfehlung:
 - Erster Kontakt zwischen Familie und Schule
 - Schulstart an der zugewiesenen Schule
- **Sekundarschule:**
 - SIA sendet die Einschreibungsanfragen an die entsprechenden Schulen
 - Die Familie wird informiert und eingeladen, die Einschreibung persönlich in der zugewiesenen Schule abzuschließen.

**BITTE BEACHTEN SIE: IN DEN
MONATEN DEZEMBER/JANUAR
SOWIE AUGUST/SEPTEMBER/
OKTOBER KANN ES ZU LÄNGEREN
WARTEZEITEN KOMMEN**



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Service de l'intégration
et de l'accueil scolaires

En route pour l'école !

*Le Service de l'intégration et de l'accueil scolaires (SIA)
est à votre disposition tout au long de l'année,
y compris pendant les vacances scolaires.*

1 DEMANDE DE RENDEZ-VOUS

Via formulaire en ligne :

www.edulink.lu/rxb1



Sans nouvelles après 1 semaine,
contactez le 247 - 76570.

2 1^{ER} ENTRETIEN (EN PRÉSENTIEL)

- Présentation de l'offre scolaire luxembourgeoise et ouverture du dossier
- **Documents à fournir (si disponibles) :**
 - Document d'identité (passeport, carte d'identité, papier rose ou titre de séjour)
 - Certificat de résidence
 - Bulletins scolaires des 2 dernières années

3 APPRÉCIATION(S)

Appréciation(s) des compétences, des connaissances et des attitudes de l'élève le jour du 1^{er} entretien ou à une date fixée après le 1^{er} entretien

4 RECOMMANDATION D'ORIENTATION

- **Enseignement fondamental :**
Validation par la direction régionale de votre commune
- **Enseignement secondaire :**
Proposition(s) d'orientation scolaire selon le profil de l'élève

5 INSCRIPTION SCOLAIRE

- **Enseignement fondamental :**
En fonction des consignes de la part du SIA :
 - Premier contact entre les intervenants scolaires et la famille
 - Début de la scolarisation au sein de l'établissement scolaire assigné
- **Enseignement secondaire :**
 - Demande d'inscription de la part du SIA auprès de l'établissement scolaire offrant la ou les classes recommandée(s)
 - La famille est informée et invitée à se présenter en personne à l'établissement scolaire assigné afin de finaliser l'inscription.

**ATTENTION : DÉLAIS D'ATTENTE
PROLONGÉS DURANT LES PÉRIODES
DE DÉCEMBRE/JANVIER ET
AOÛT/SEPTEMBRE/OCTOBRE**

N'envoyez pas votre enfant malade à l'école!

Régulièrement et sans doute pour des raisons différentes, certains parents laissent aller leur enfant malade à l'école.

Ceci entraîne non seulement des conséquences négatives pour l'enfant concerné, qui a du mal à se concentrer et ne se sent pas à l'aise, mais aussi pour ses camarades de classe et son titulaire. Ainsi, beaucoup de maladies contagieuses sont transmises d'un enfant à l'autre et dégénèrent même dans de vraies épidémies.

Un enfant souffrant p.ex. de fièvre durant la nuit ou au moment de se lever, devrait avoir la possibilité de se reposer à la maison au lieu de recevoir une dose de Nurofen (ou autres médicaments) avant d'être déposé à l'école, dans l'espoir que l'enfant tiendra le coup pendant les 4 heures de cours.

En cas de maladie de leur enfant, les parents qui travaillent ont le droit de demander un congé spécial.

<https://cns.public.lu/fr/publications/depliant/conges-speciaux.html>

Une autre alternative est le Service „Krank Kanner Doheem“, que les parents peuvent contacter afin d'avoir une personne de garde chez eux à la maison pour s'occuper de l'enfant malade durant l'absence des parents.

<https://www.berdorf.lu/service-citoyens/service-krank-kanner-doheem>

Certes, il est parfois impossible d'éviter la propagation de certaines maladies infantiles ou autres, mais si tous les parents agissent de façon raisonnable et respectueuse à l'égard de l'état de santé de leur enfant et envers les autres, nous pourrions sûrement tous en profiter.

Merci pour votre compréhension!

Elterevertieder Berdorf



SERVICE KRANK KANNER DOHEEM



BETREIUNG VU KRANKE KANNER DOHEEM
GARDE D'ENFANTS MALADES À DOMICILE
BETREUUNG VON KRANKEN KINDERN ZU HAUSE



TEL.: 48 07 79
WWW.SKKD.LU
INSCRIPTION EN LIGNE



Le Service « Krank Kanner Doheem » est financé par la participation des parents, des dons et par une convention entre Femmes en Détresse a.s.b.l. et le Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

BILDSCHIRME IN DER FAMILIE

UMGANG, AUFLÄRUNG UND BEGLEITUNG

Dieses Poster bietet Eltern eine Orientierungshilfe, die sie den Bedürfnissen und der Reife ihres Kindes anpassen können.

0-3 JAHRE SENSORISCHE AKTIVITÄTEN UND INTERAKTIONEN BEVORZUGEN



Bildschirme vermeiden



Traditionelles Spielzeug bevorzugen



Den Fernseher nicht im Hintergrund laufen lassen



Smartphones bei gemeinsamen Aktivitäten beiseitelegen



Während Videoanrufen in der Nähe bleiben (Zeit begrenzen)

3-6 JAHRE ALTERSGERECHTE INHALTE WÄHLEN UND DAS KIND BEGLEITEN



Keine eigenen Geräte zur Verfügung stellen (Konsole, Tablet, Smartphone)



Bildschirmnutzung beaufsichtigen und auf Gemeinschaftsräume beschränken



Den Zugang zu nicht-interaktiven Inhalten einschränken



Klare Grenzen setzen (z. B. eine Folge, ± 30 Min.)



Das Kind 5 Minuten vor dem Ausschalten des Bildschirms darauf hinweisen

6-9 JAHRE DIE NUTZUNG DIGITALER GERÄTE BEGLEITEN



Videoispiele mit der Familie oder Freunden in Gemeinschaftsräumen erlauben



Keine eigenen Geräte zur Verfügung stellen



Den Zugang zu Inhalten konfigurieren und die Bildschirmzeit begrenzen



Nachrichtensendungen für Erwachsene vermeiden



Grenzen erneut anpassen und Regeln für die ganze Familie festlegen

9-12 JAHRE DAS KIND AUF DIE NUTZUNG DES INTERNETS VORBEREITEN



Die Nutzung von Bildschirmen in Gemeinschaftsräumen begleiten



Kein eigenes Smartphone zur Verfügung stellen



Die 6 digitalen Regeln einführen



Bildschirme 1 Std. vor dem Schlafengehen meiden und das WLAN nachts ausschalten



Soziale Netzwerke vermeiden

Covoiturage op der Trottinett?

25

Natierlech net!

POLICE LËTZEBUERG

All d'Reegele ronderëm d'E-Trottinett fënns du hei

Mat 90 km/h op der Trottinett?

25

Natierlech net!

POLICE LËTZEBUERG

All d'Reegele ronderëm d'E-Trottinett fënns du hei

LES ÉCRANS EN FAMILIE

GÉRER, ÉDUIQUER ET ACCOMPAGNER

Cette affiche donne une ligne de conduite aux parents qui peuvent l'adapter en fonction des besoins et de la maturité de leur enfant.

AVANT 3 ANS PRIVILÉGIER LES ACTIVITÉS SENSORIELLES ET LES INTERACTIONS



Éviter de l'exposer aux écrans



Privilégier les jouets traditionnels



Ne pas allumer la télévision en arrière-plan



Mettre les smartphones de côté lors des interactions



Restez près de lui pendant les appels vidéo (limiter la durée)

3-6 ANS CHOISIR UN CONTENU ADAPTÉ À L'ÂGE ET ACCOMPAGNER L'ENFANT



Ne pas mettre d'appareil personnel à sa disposition (console, tablette, smartphone)



Superviser l'utilisation des écrans et la limiter aux espaces communs



Limiter l'accès à des contenus non interactifs



Fixer des limites claires (p. ex. un épisode, ± 30 min)



Le prévenir 5 min avant d'éteindre l'écran

6-9 ANS ENCADRER L'USAGE DES OUTILS NUMÉRIQUES



Autoriser les jeux vidéo en famille ou entre amis dans les espaces communs



Ne pas mettre d'appareil personnel à sa disposition



Configurer l'accès aux contenus et limiter la durée d'utilisation des appareils



Éviter le journal télévisé pour adultes



Adapter les limites et fixer des règles pour toute la famille

9-12 ANS PRÉPARER SON ENFANT À L'USAGE D'INTERNET



Encadrer l'utilisation des écrans dans les espaces communs



Ne pas mettre de smartphone à sa disposition



Introduire les 6 bonnes pratiques numériques



Éteindre le Wi-Fi la nuit et éviter les écrans 1h avant le coucher



Éviter les réseaux sociaux



La Ligue des Associations Sportives de l'Enseignement Fondamental, **LASEP**, a été créée en 1964 et est ancrée dans la loi scolaire du 6 février 2009.

La **LASEP** complète la mission éducative de l'école fondamentale en s'engageant dans le domaine du sport para-périscolaire. Grâce à la coopération avec le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, de nombreuses communes, écoles, maisons relais et fédérations sportives, la **LASEP** réussit à promouvoir le plaisir et la joie à l'activité physique et place les besoins de l'enfant au centre de l'action.

La **LASEP** propose des entraînements réguliers dans 85 sections (Associations Sportives) locales qui suivent la philosophie du « MULTI-SPORTS » et offre ainsi un grand éventail de possibilités axées sur le mouvement. Les

garçons et les filles de l'école fondamentale, âgés de 3 à 12 ans, sont progressivement initiés à participer de manière ludique à différentes disciplines sportives. Le fair-play joue un rôle primordial. Les séances sont dirigées par des personnes qualifiées. La **LASEP** sert de tremplin pour s'engager activement dans un club sportif.

La **LASEP** organise une multitude de manifestations sportives au cours de l'année scolaire. Celles-ci comprennent un grand nombre de disciplines, qu'elles soient compétitives ou promotionnelles.

Petits et grands peuvent profiter de cette offre variée et ont la possibilité de faire des rencontres avec d'autres jeunes au niveau régional tout comme au niveau national.

La **LASEP**, ayant 60 ans d'expérience, favorise le

développement harmonieux de l'enfant et contribue également à sa santé et à son bien-être.

La LASEP est prête à accueillir tout enfant désireux de découvrir le monde du sport et de l'activité physique.



Pour plus d'informations ou inscription, merci de contacter l'institutrice ou l'instituteur.

5 Schoulcharta

« Eis Schoulcharta »

Il y a quelques années, nous nous sommes engagés en tant que communauté scolaire à respecter quelques règles et obligations.

Mon engagement en tant qu'élève



- Je travaille bien à l'école et j'effectue régulièrement les devoirs à domicile. Je n'hésite pas à demander de l'aide quand j'en ai besoin.
- Mon comportement est marqué de respect, de politesse et de sincérité vis-à-vis des autres enfants, du personnel enseignant et des acteurs du milieu scolaire.
- J'essaie de résoudre les problèmes par la parole, sans blesser les autres.
- J'évite les mots grossiers.
- A l'intérieur de l'école, je parle doucement et je ne cours pas.

- Après la sonnerie je me mets en rang à l'endroit prévu pour ma classe.
- Je respecte le matériel de l'école, celui de mes copains et le mien.
- Je contribue à la propreté de l'école, des toilettes, de la cour de récréation et des alentours.
- Je joue uniquement dans les lieux qui y sont destinés.
- Je n'ai pas besoin de mon téléphone portable à l'école. *
- Pour ma propre sécurité je reste assis dans le bus scolaire et je ne dérange pas le chauffeur.

Parents, nous nous engageons à...

- nous montrer prêts au dialogue et discuter les problèmes éventuels en toute sincérité directement avec le partenaire concerné.
- respecter les obligations normales imposées par l'école, développer devant les enfants une attitude positive vis-à-vis de l'école et accepter les conséquences que pourraient avoir un



comportement inadapté de nos enfants.

- veiller à une éducation au respect mutuel pour réaliser une vie en commun paisible.
- soutenir aussi les enfants à la maison en créant un climat de calme et de régularité permettant un apprentissage aisé.
- veiller à un travail propre et convenable et aider les enfants à soigner leur matériel scolaire.
- en cas de transport en voiture privée, les enfants soient amenés à temps et en sécurité à l'école.
- prévoir des collations saines et équilibrées.
- respecter les règles du code de la route sur le chemin de l'école (équipement du vélo, parking, passage piéton....)
- d'excuser les enfants en cas d'absence (également en éducation physique, natation...)



Enseignantes et enseignants, nous nous engageons à...

- être respectueux, poli et juste envers tous les élèves et leurs parents.
- assister, encourager et supporter au mieux tous les élèves dans leur apprentissage.
- contribuer à l'éducation des élèves dans le cadre de l'école pour créer une atmosphère de calme et de sérénité permettant un travail fructueux.
- s'il y a lieu, punir de façon juste, raisonnable et compréhensible pour l'élève.
- être ouvert(e)s au dialogue avec tous les partenaires scolaires et transmettre les informations souhaitées.
- offrir un enseignement aussi intéressant que possible par le moyen d'une remise en question régulière, d'un échange avec les collègues et d'une formation continue personnelle.

*** Les téléphones mobiles, les baladeurs, PSP, DS, ...**



**Règlement
d'ordre intérieur**



Il est **interdit** aux enfants d'apporter des téléphones mobiles, baladeurs, PSP, DS ... à l'école. Les téléphones, amenés pour une raison importante et sur la demande des parents, sont à remettre éteints à l'enseignant au début de la classe. Ils sont restitués après les cours.

L'utilisation de portables etc... pendant les heures de classe ou en récréation entraîne la saisie immédiate **pour une semaine**. L'école décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'un appareil électronique.

Il est recommandé aux parents de discuter régulièrement le contenu du portable avec les enfants.

6

SEA

Service d'éducation d'accueil *Maison Relais*

Le fonctionnement du SEA?

La commune a chargé la Croix-Rouge, par convention partenariale, de la direction et de la gestion du service d'éducation d'accueil (Maison Relais pour enfants) et plus particulièrement des tâches de l'accueil, de la surveillance, de l'encadrement socio-éducatif, de la restauration scolaire, de l'aide aux devoirs à domicile, de la gestion financière (facturation, recouvrement etc.), de la prise en charge des enfants fréquentant le restaurant scolaire et de la direction du personnel d'encadrement.

La Croix-Rouge est autorisée à appliquer son propre mode d'organisation afin de garantir un accueil optimal et des services de qualité pour les enfants. L'équipe d'encadrement éducative sera composée d'une chargée de direction, ainsi que de plusieurs éducatrices diplômées et assistantes socio-éducatives.

Quels sont les services offerts ?

L'ouverture du service et l'accueil des usagers, en

principe en dehors des heures de classe respectivement pendant les vacances scolaires

- La restauration des usagers comprenant le repas de midi
- La surveillance des usagers, des prestations d'animation et des activités à caractère socio-éducatif
- L'accompagnement des usagers pour la réalisation des devoirs à domicile
- Coordination des activités sportives et culturelles avec les associations locales.

A qui s'adresse le SEA?

Tous les enfants habitant la commune de Berdorf et/ou fréquentant un des 4 cycles de l'école fondamentale de la commune de Berdorf peuvent profiter des services offerts dans le cadre du SEA. Sont admis prioritairement les enfants de parents qui exercent une activité professionnelle.

Actuellement le SEA (Maison Relais) au hall sportif ne peut accueillir qu'un nombre limité

d'enfants.

Une annexe du SEA (Maison Relais) pour les élèves de l'école **précoce et pour les élèves du cycle 1 préscolaire** fonctionne dans le bâtiment sis au numéro **8, an der Laach à Berdorf.**



www.berdorf.lu/enseignement/maison-relais

Contact:
Responsable -
Joël Pacheco

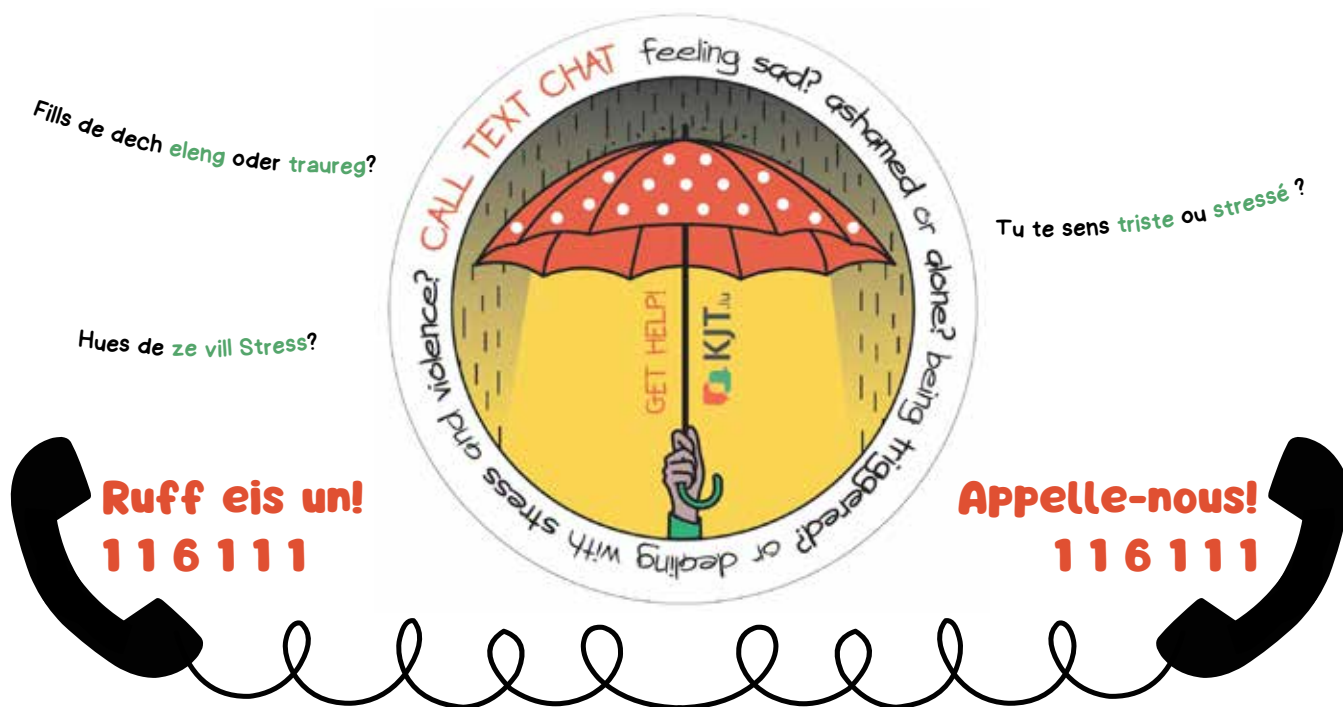
Responsable adjointe -
Sarah Johanns

Tel.: 79 93 11 77 Fax: 79 93 11 70

Adresse:
SEA (Maison Relais)
Hall sportif «Bäim Maartbësch»
6, bäim Maartbësch
L-6552 Berdorf

relais.berdorf@croix-rouge.lu





Le KJT et ses services

Kanner-Jugendtelefon

Conseils anonymes et informations pour les enfants et les adolescents

Numéro gratuit: 1 16 1 1 1



Online Help

Conseil en ligne via www.kjt.lu

Depuis 2015, ce service est proposé en anglais aux enfants, adolescents et parents



Elterentelefon

Conseils et informations pour parents, grands-parents et professionnels

Accessible en anglais, le lundi de 18h à 20h

Numéro gratuit: 8002 4444



Chatberodung

Chat en direct pour enfants et adolescents par des adolescents via www.kjt.lu



BEE SECURE Helpline

Conseils et orientations pour une utilisation sûre des médias digitaux par téléphone au 8002 1234 ou [online](#)



Un service de Caritas Jeunes et Familles

en association avec Kannerschlass, Croix-Rouge et la Ligue Médico-Sociale sous la convention du ministère de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse.

Elteren, Jonker, Enseignanten

Kannerrechter respektéieren, an der Schoul an am Alldag!

Hutt dir **Problemer bei der Kommunikatioun** mat der Schoul, dem Lycée oder engem Service vum Ministère fir Educatioun? Hutt dir d'Gefill, dass dir si **net selwer léise kënnt**?

De **Service de médiation scolaire** ass do, fir iech ze hëllefen, besonnesch an 3 Fäll hëllefen, de **Schoul-Ofbroch**, d'**Inklusioun** an d'**Integratioun**.

Ee Service fir Iech

Service de médiation scolaire

Tél.: (+352) 247 – 65280

contact@mediationscolaire.lu

mediationscolaire.lu

Ombudsman
okaju
fir Kanner a Jugendlecher

Déi selwecht Rechter fir all Kand a Jugendlechen !

Den Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher setzt sech fir d'Rechter vu Kanner a Jugendlecher an. Dës Rechter enthalten zum Beispill d'Recht drop, ugehéiert a bedegt, respektéiert a geschützt ze ginn, souwéi an engem sécheren Ëmfeld opzewuessen.

Dir sidd Kand oder Teenager.in, Elterendeel, Enseignant.e oder Intervenent.e bei Kanner, Elterevertrieder.in an dir hutt d'Gefill, datt esou e Recht net respektéiert gëtt?



Mir si fir dech do!

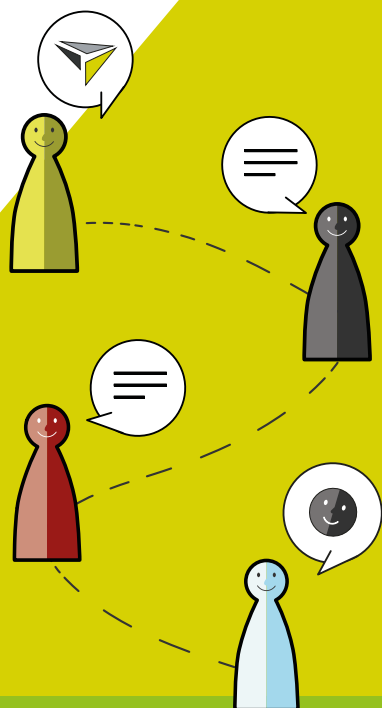
Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher
Défenseur des droits de l'enfant

📍 65, route d'Arlon - L-1140 Luxembourg

✉ contact@okaju.lu ☎ 28 37 36 35

🌐 www.okaju.lu - www.kannerrechter.lu

Garantir le respect des droits de l'enfant à l'école et hors de l'école !



Vous rencontrez des **problèmes de communication** avec l'école, le lycée ou un service de l'Éducation nationale ? Vous avez le sentiment de **ne pas arriver à les régler tout seuls** ?

Le **Service de médiation scolaire** est là pour vous soutenir, en particulier dans ces 3 domaines : l'**abandon scolaire**, l'**inclusion** et l'**intégration**.

Ee Service fir Iech

Service de médiation scolaire

Tél.: (+352) 247 – 65280

contact@mediationscolaire.lu

mediationscolaire.lu

Ombudsman
okaju
fir Kanner a Jugendlecher

Les mêmes droits pour chaque enfant et adolescent !

L'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher est là pour faire respecter les droits des enfants et des jeunes. Ces droits incluent p.ex. le droit d'être **écouté et entendu**, respecté, protégé et de grandir dans un **environnement sûr**.

Si vous êtes enfant ou adolescent.e, parent, enseignant.e ou autre intervenant.e, représentant.e des parents d'élèves et que vous avez des questions ou des préoccupations concernant la violation de ces droits, l'OKAJU vous écoute.



Mir si fir dech do!

Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher
Défenseur des droits de l'enfant

📍 65, route d'Arlon - L-1140 Luxembourg

✉ contact@okaju.lu ☎ 28 37 36 35

🌐 www.okaju.lu - www.kannerrechter.lu



Liebe Kinder,

Wisst ihr, worauf ihr
in der Nähe von Straßen
aufpassen müsst?

**Hier findet ihr die
wichtigsten Regeln.**



Chers enfants,

Est-ce-que vous savez
à quoi vous devez faire
attention près des routes?

**Voici les règles les plus
importantes.**



Dear children,

Do you know what you
need to do when you are
next to a street?

**These are the most
important rules.**



Ich bringe mich nicht in Gefahr.



J'évite des situations dangereuses.



I avoid dangerous situations.



Auch auf dem Bürgersteig bin ich vorsichtig.



Aussi sur le trottoir, je fais attention.



I always pay attention – also on the sidewalk.





Ich schaue nach links, rechts, und nochmal nach links bevor ich eine Straße überquere.



Je regarde à gauche, à droite, et encore une fois à gauche avant de traverser une route.



I check the left, right, and again the left side of the road before crossing it.



Ich überquere die Straße nur auf dem Fußgängerstreifen und wenn die Ampel grün zeigt.



Je traverse la route uniquement au passage pour piétons et lorsque les feux sont verts.



I only cross the road on a crosswalk and when the traffic lights are green.



Wenn es dunkel ist, trage ich helle oder bunte Kleidung, damit man mich sieht.



Lorsqu'il fait nuit, je porte des vêtements clairs et colorés pour qu'on me voie.



In darkness, I wear bright and colourful clothes, so that others can see me.



7

Transport scolaire

Remarque concernant la sécurité des utilisateurs du transport scolaire:

- **Discipline au bus**

Un enseignant ou bien le chauffeur d'autobus contrôlera la discipline dans le bus. Les élèves sont obligés de rester assis sur leur place et de porter la ceinture de sécurité. Dans le cas d'un comportement inacceptable constaté, le ou les enfants concernés et les parents seront avertis d'une éventuelle sanction.

En cas de problèmes répétés avec les mêmes élèves, ces derniers seront exclus pour un certain temps du transport scolaire.

- **Retard inattendu du bus**

Les parents des élèves qui utilisent le transport en bus peuvent s'inscrire sous **Berdorf App** où ils seront informés d'un éventuel retard du bus scolaire

Adaptation de l'horaire du bus aux horaires de l'école

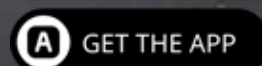
Vu le nombre décroissant d'élèves utilisant le transport scolaire, les courses du matin avant l'école seront assurées par **un seul bus** pour **tous les enfants des cycles 1-4**.

Mardi et jeudi:

Pour les enfants du cycle 1 préscolaire qui rentrent en bus ces jours-là, une surveillance sera organisée à partir de la fin de leurs cours à partir de 12.00h jusqu'au départ du bus à 12.30h.

Utilisation du bus scolaire

L'utilisation du bus scolaire s'applique uniquement aux habitants des villages de Bollendorf-Pont, Weilerbach et Grundhof. **Dans des cas exceptionnels et pour des raisons d'assurance, le personnel enseignant doit être informé sur une utilisation du bus par d'autres élèves.**



Horaires du bus

Cycle 1-4

lundi & mercredi & vendredi

	Départ	Retour
Grundhof - Arrêt de bus	7h30	12h16
Bollendorf-Pont – Gare	7h35	12h11
Bollendorf-Pont – Eglise	7h37	12h09
Weilerbach - Laufenwehr	7h38	12h07
Weilerbach - Arrêt Heliar	7h41	12h05
Berdorf – Ecole primaire	+/- 7h51	11h55

	Départ	Retour
Grundhof - Arrêt de bus	13h40	16h16
Bollendorf-Pont – Gare	13h45	16h11
Bollendorf-Pont – Eglise	13h47	16h09
Weilerbach - Laufenwehr	13h48	16h07
Weilerbach - Arrêt Heliar	13h51	16h05
Berdorf – Ecole primaire	+/- 14h01	15h55

mardi & jeudi

	Départ	Retour
Grundhof - Arrêt de bus	7h30	12h51
Bollendorf-Pont – Gare	7h35	12h46
Bollendorf-Pont – Eglise	7h37	12h44
Weilerbach - Laufenwehr	7h38	12h42
Weilerbach - Arrêt Heliar	7h41	12h40
Berdorf – Ecole primaire	+/- 7h51	12h30



Transport scolaire BERDORF



Voyages Schmit
31, rue de la Gare
L-9122 Schieren

Tel.: 87 82 84
E-mail: vschmit@pt.lu
www.voyages-schmit.lu

A pied à l'école

nouveau <Schoulwee>

Les responsables communaux et de l'école soutiennent le choix des élèves d'aller à pied vers l'école.

Ces enfants peuvent choisir entre plusieurs alternatives pour éviter le trafic du parking:

- En suivant tout de suite le trottoir près du cimetière pour le cas où ils utilisent le trottoir du côté droit des rues «Um Wues», «Ruetsbech» et «bäim Maartbesch»

- En suivant le trottoir du côté gauche des rues «Ruetsbech» et «bäim Maartbësch» et de traverser la rue par le passage piétons près de l'entrée du cimetière.



En outre, **le nouveau chemin «Néie Schoulwee»**, rue «um Millewee» présente une alternative sécurisée pour aller vers l'école à pied ou à vélo.

Marquage du chemin de l'école



Transport privé et stationnement près de l'école

Les parents des élèves de l'école fondamentale de Berdorf sont invités d'utiliser exclusivement le parking près du complexe scolaire.

Le stationnement temporaire vis-à-vis de l'entrée du camping «Maartbusch» est par conséquent à éviter pour des raisons de sécurité.

Ci-dessous quelques règles qui sont à respecter pour garantir un déroulement optimal du ramassage scolaire privé:

- La **seule entrée** vers le parking se trouve près du mur du cimetière.
- L'arrêt de bus est exclusivement réservé aux bus scolaires. Il est strictement interdit aux autres véhicules d'utiliser cette voie.
- La voie «Kiss and go» permet aux personnes pressées de laisser descendre les enfants de la voiture sans perte de temps, sans bloquer

le trafic et sans mettre en danger la sécurité d'autres enfants. Cette voie n'est pas une place de stationnement.

Les chauffeurs sont invités d'**avancer le plus loin que possible** dans la file, pour permettre à d'autres voitures d'utiliser également cette voie spéciale et de la quitter de suite.

La voie "Kiss and go" ne doit jamais être utilisée pour aller chercher les enfants après l'école.

- Il est strictement interdit de s'arrêter ou de stationner sur les autres voies de circulation.
- Les utilisateurs du parking doivent respecter scrupuleusement le code de la route.
- Les enfants sont invités à suivre soit les trottoirs, soit les bandes de verdure, soit les passages pour piétons marqués.

Nous recommandons aux enfants de ne pas passer derrière les voitures et ceci pour des raisons de sécurité et afin d'éviter d'être touché par un véhicule désirant sortir de la place de stationnement.

Nous tenons à rappeler aux conducteurs de voiture qu'ils se trouvent dans les rues „An der Ruetsbech“, „Um Wues“, „Bäim Maartbësch“, „Hammhafferstrooss“ et „Biirkelterstrooss“ dans la zone de 30 km/h.

Respectez la vitesse prescrite dans l'intérêt de la sécurité des enfants!



COURS DE NATATION POUR DÉBUTANTS

Prime communale pour élèves des cycles 1 à 4

Apprendre à nager est essentiel -
la commune vous aide à financer vos cours !

Conditions / Konditiounen

- ▶ **Élèves inscrits aux cycles 1 à 4** de l'école fondamentale de la commune **de Berdorf**
- ▶ **1 cours** pour débutants remboursé à partir de l'année scolaire 2025-/ 2026
- ▶ Prime **jusqu'à 150 €** par cours
- ▶ Sur **présentation** de la **facture** et **preuve de paiement**

- ▶ **D'Schüler aus dem Cycle 1-4** vun der Berdorfer Grondschoul
- ▶ **1 Ufängercours** gëtt rembourséiert vum Schouljoer 2025 / 2026 un
- ▶ Prime **bis 150 €** pro Cours
- ▶ D'**Rechnung** an d'**Preuve de paiement** mussen virleien

Démarches / Ooflaf

- ▶ **Complétez le formulaire**
- ▶ **Joignez la facture et la preuve de paiement**
- ▶ **Envoyez au collège des bourgmestre et échevins de Berdorf**
communication@berdorf.lu

- ▶ **De Formulaire ausfëllen**
- ▶ **Reecht eis d'Rechnung an d'Preuve de Paiement ran**
- ▶ **Schéckt et un de Schäfferot vu Berdorf**
communication@berdorf.lu

max. 150€
pro Cours /
par cours



Administration communale de Berdorf • 5, rue de Consdorf • L-6551 Berdorf

FORMULAIRE DE DEMANDE - REMBOURSEMENT POUR COURS DE NATATION POUR DÉBUTANTS Élève

Nom , prénom / Numm , Virnumm :

Adresse / Adress :

Matricule :

Cycle fréquenté (1-4) :

Représentant légal

Nom / Numm :

Adresse / Adress :

Téléphone / Telefon :

e-mail :

IBAN :

BIC Code :

Cours de natation

Établissement ou personne agréé(e) / Unerkannten Ubidder oder Persoun :

Dates du cours / Datum vum Cours :

Montant total facturé / Verrechente Montant :

Date / Datum :

Signature / Ennerschrëft:

Case réservée à l'administration communale

Article budgétaire : 3/930/648110/99001

Proforma :

Subside: _____ max. 150 €

☐ accordée, le : _____

☐ refusée, le : _____

Approuvé par le collège des bourgmestre
et échevins :

GAUCHE, DROITE, GAUCHE ...

- Je marche toujours du côté sûr du trottoir, loin des voitures.
- Je traverse la rue au passage pour piétons en veillant aux feux de circulation : rouge je dois m'arrêter, vert je peux marcher mais je reste attentif. S'il n'y a pas de feux de circulation, je regarde à gauche, à droite et encore une fois à gauche avant de traverser la rue.
- S'il n'y a pas de passage pour piétons, j'attends au bord de la chaussée dans un endroit où je vois bien la chaussée et où les automobilistes m'aperçoivent également. Ensuite gauche, droite, gauche...



LES PARENTS DONNENT L'EXEMPLE !

- Expliquez à votre/vos enfant(s) les règles élémentaires de la circulation.
- Sensibilisez votre/vos enfant(s) aux dangers de la route.
- Parcourez plusieurs fois le chemin de l'école ensemble.
- Respectez vous-même les règles du Code de la route : ne stationnez pas sur les passages pour piétons ou sur le trottoir.
- Faites en sorte que votre enfant monte et descende toujours de la voiture du côté du trottoir.

JE SUIS VISIBLE !

Pour que les automobilistes m'aperçoivent plus facilement dans le noir, je porte :

- des vêtements clairs,
- des bandes réfléchissantes sur mes vêtements et sur mon cartable,
- un gilet de sécurité.

CEINTURE DE SÉCURITÉ ET SIÈGE POUR ENFANTS !

Même pour des trajets courts !

- En voiture, il faut toujours être attaché, soit avec la ceinture, soit dans le siège pour enfants.
- Un enfant âgé entre 3 et 17 ans accomplis dont la taille n'atteint pas 150 cm, doit prendre place dans un siège pour enfants ou un rehausseur qui correspond à sa taille et son poids.



Vigilance accrue lors de la rentrée des classes

Surtout les enfants plus jeunes ne se rendent pas encore compte des dangers de la route et sont moins visibles à cause de leur petite taille. S'y ajoute une certaine agitation lors de la rentrée scolaire qui peut leur faire oublier les règles élémentaires de la circulation. Une attention particulière est donc requise de la part de tous les usagers de la route :

- Soyez attentif et faites attention aux enfants.
- Adaptez votre vitesse aux abords des écoles.

